

## ***Le système éducatif et universitaire en France***

---

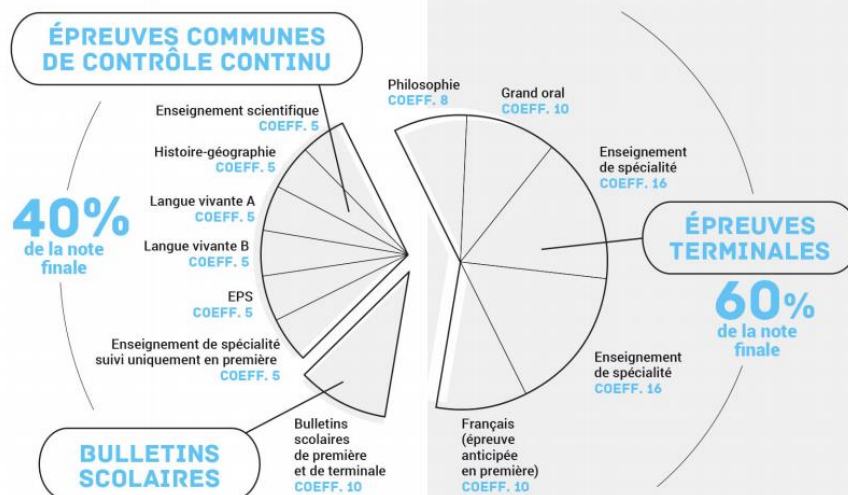
1. Quels mots vous viennent spontanément à l'esprit quand on vous dit «l'école en France»?
2. Schéma des différentes écoles en France.
3. *VRAI ou FAUX?*
  - a. Les jeunes doivent fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 16 ans.
  - b. Les écoliers français doivent apprendre une langue étrangère dès l'école élémentaire.
  - c. Il est possible d'apprendre le breton, le basque ou encore l'alsacien à l'école.
  - d. Le nombre d'élèves inscrits dans des établissements privés est à peu près équivalent à celui des élèves inscrits dans le public.
  - e. Les enseignants de l'école maternelle ont exactement la même formation que les enseignants de l'école élémentaire (CP → CM2).
  - f. Toutes les épreuves du bac se déroulent en terminale.
  - g. Au bac, le contrôle continu est pris en compte.
  - h. Pour entrer à l'université, il suffit d'avoir obtenu son bac, quels qu'en soient les résultats.
  - i. La moitié des étudiants (approximativement) ne suit pas son cursus supérieur dans une université.
  - j. Pour être professeur en France (primaire et secondaire), il faut avoir la nationalité française.
  - k. Dans le secondaire, les professeurs sont tous titulaires du même concours qui permet de devenir fonctionnaire.
4. *Parler de l'école et des études en classe :*
  - Quelles questions interculturelles peuvent intéresser vos élèves?
  - Quelles activités peut-on proposer (à différents niveaux)?
5. *Quelques débats actuels sur l'éducation...*
  - ✓ Débat sur les notes : stress ou motivation? Faut-il les supprimer? À partir de quelle classe / de quel âge faut-il mettre en place un système d'évaluation?

- ✓ Il est normal que dans les quartiers sensibles (défavorisés socialement), les collèges et lycées aient plus de moyens pour avoir plus de professeurs, plus d'activités à proposer, etc. (= la discrimination positive). Êtes-vous d'accord avec cette idée?
- ✓ Quelle serait la forme idéale du bac? Devrait-on le supprimer?
- ✓ Comment accéder à l'enseignement supérieur ? Sélection ou accès libre?
- ✓ La laïcité à l'école : comment la garantir, comment l'enseigner?
- ✓ Comment lutter efficacement contre le harcèlement scolaire?

6. Documents:

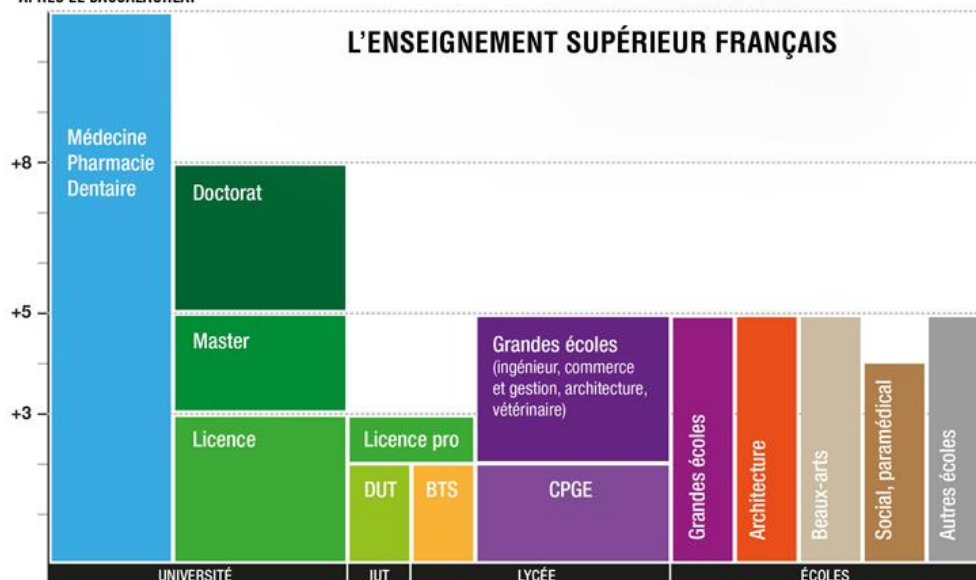
- Films sur le thème de l'école: *Entre les murs* (2008), *La journée de la jupe* (2008), *Le petit Nicolas* (2010), *L'Élève Ducobu* (2010), *Neuilly sa mère* (2009), *LOL* (2008), *No et moi* (2009), *Les héritiers* (2014), *La vie scolaire* (2019)
- Slam de Grand Corps Malade: «Éducation Nationale» (2010)
- Ressources vidéo : *L'école debout* (France 2), *Un quart d'heure de lecture* (France 3), *Enseigner autrement* (France 24)

# LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Février 2019

## APRÈS LE BACCALAURÉAT



## Frais d'inscription à l'université en France (rentrée 2021) :

- 170 € pour les diplômes nationaux relevant du cycle de licence ;
- 243 € pour les diplômes nationaux relevant du cycle de master ;
- 380 € pour le diplôme de doctorat et l'habilitation à diriger des recherches ;
- 601 € pour le diplôme d'ingénieur

## Salaire des enseignants (brut)

<i>Professeur des écoles, professeur certifié</i>		<i>Professeur agrégé</i>	
Année de titularisation	2 067 €	Année de titularisation	2 334 €
À 10 ans de carrière	2 306 €	À 10 ans de carrière	2 896 €
À 20 ans de carrière	2 924 €	À 20 ans de carrière	3 749 €
À 30 ans de carrière	3 889 €	À 30 ans de carrière	4 747 €

En France, l'enseignement supérieur (c'est-à-dire les études suivies après l'obtention du baccalauréat) a la particularité d'être délivré par un large panel d'établissements tous très variés : universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs et même lycées (par exemple dans le cas des BTS ou des classes préparatoires aux grandes écoles).

NOMBRE D'ÉTUDIANTS DANS L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR EN FRANCE

2,7 Mio

NOMBRE D'ÉTUDIANTS INSCRITS À L'UNIVERSITÉ EN  
FRANCE

1,6 Mio

Après la licence, les personnes qui désirent devenir enseignant(e)s font un master spécialisé en enseignement. Ils préparent le concours de professeur des écoles ou un concours pour l'enseignement secondaire: le CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré – collège, lycée). Avec un master en poche, on peut également présenter l'agrégation. A l'école primaire (maternelle et élémentaire – c'est le même concours de la petite section de maternelle au CM2), on doit enseigner 27h par semaine; pour les certifiés (CAPES) : 18h et pour les agrégés: 15h. Ce nombre d'heures correspond au face à face pédagogique, auquel s'ajoutent les réunions, conseils de classe, correction du bac, professeur principal, etc. Il existe également un concours pour l'enseignement professionnel. La préparation des concours puis la formation pendant le stage se déroulent à l'INSPÉ (=Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation).

Pour vous inscrire au Capes externe, vous devez posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la principauté d'Andorre, de la Confédération Suisse ou de la principauté de Monaco.

Environ 17% des élèves suivent leur scolarité dans un établissement privé. La majorité de ces écoles sont sous contrat avec l'État, les programmes sont donc les mêmes et la formation des professeurs également. Ce qui change, c'est le financement des locaux et la possibilité de proposer un enseignement religieux (catholique pour la plupart).

L'enseignement des langues étrangères ou régionales commence dès le CP. Au collège, on commence la 2<sup>e</sup> langue vivante en 5<sup>e</sup>. On peut également s'initier au latin à partir de la 5<sup>e</sup>. Il existe des classes «bilangues» dès la 6<sup>e</sup> où deux langues vivantes sont enseignées. Il est possible d'apprendre la langue de sa région et il existe des écoles bilingues (par exemple au Pays Basque, en Bretagne, en Alsace, en Corse). A Nice, on peut apprendre la langue niçoise dès l'école maternelle dans certaines écoles.

Depuis 2019, l'âge d'obligation d'instruction est abaissé de 6 ans à 3 ans. De même, l'âge d'obligation de formation est passé de 16 à 18 ans. L'école à la maison est encore possible, sous certaines conditions. Cette nouvelle loi vise à garantir l'égalité des chances (milieux défavorisés socialement, public non francophone...)

Parcoursup est une plateforme qui permet aux élèves de terminale de postuler à différentes formations de l'enseignement supérieur. Plusieurs étapes sont nécessaires, notamment avec la transmission des bulletins scolaires du lycée, la rédaction d'une lettre de motivation (mars). Les élèves formulent leurs vœux par ordre de préférence. En juin, à condition d'avoir réussi leur bac, ils obtiennent leur réponse. Certains doivent attendre la phase complémentaire d'admission. (juillet)

## Corrigés

### *VRAI ou FAUX?*

- a. Les jeunes doivent fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 16 ans.

**FAUX**

Aujourd'hui, l'instruction est obligatoire de 3 à 18 ans. Le but est d'éviter le décrochage scolaire pour que le maximum d'élèves sortent du système avec un diplôme et/ou une formation.

Le gouvernement Macron voudrait rendre l'école obligatoire (et pas seulement l'instruction obligatoire), afin d'interdire l'instruction à la maison (qui reste un phénomène très marginal).

- b. Les écoliers français doivent apprendre une langue étrangère dès l'école élémentaire.

**VRAI**

Dès le CP, l'enseignement d'une langue étrangère ou régionale est obligatoire. La formation des professeurs des écoles en langue étrangère est assez inégale, c'est pourquoi beaucoup de professeurs de collège reprennent presque à zéro l'enseignement en 6<sup>e</sup>. En 5<sup>e</sup>, la 2<sup>e</sup> langue étrangère est enseignée.

Certaines écoles proposent des langues dès l'école maternelle sous forme d'initiation.

- c. Il est possible d'apprendre le breton, le basque ou encore l'alsacien à l'école.

**VRAI**

- d. Le nombre d'élèves inscrits dans des établissements privés est à peu près équivalent à celui des élèves inscrits dans le public.

**FAUX**

La répartition est assez inégale sur le territoire (beaucoup d'écoles privées en Bretagne par exemple).

Les écoles privées sous contrat sont en grande partie financées par l'État.

Il existe aussi des établissements privés dans le supérieur.

- e. Les enseignants de l'école maternelle ont exactement la même formation que les enseignants de l'école élémentaire (CP → CM2).

**VRAI**

Il s'agit d'un concours par académie : l'enseignant(e) est alors nommé(e) dans un département.

- f. Toutes les épreuves du bac se déroulent en terminale.

**FAUX**

Il y a des épreuves « anticipées » en classe de première (français et enseignement de spécialité)

- g. Au bac, le contrôle continu est pris en compte.

**VRAI**

cf infographie sur le bac (version 2021) – c'est l'un des grands changements de cette réforme scolaire.

- h. Pour entrer à l'université, il suffit d'avoir obtenu son bac, quels qu'en soient les résultats.

**VRAI et FAUX**

- Le baccalauréat est un examen « d'entrée » à l'université : son obtention garantit l'entrée à l'université sans sélection supplémentaire.

- Avec le nouveau système Parcoursup, les étudiants formulent des vœux, certains n'obtiennent donc pas forcément leur premier choix.

Pour les autres formations comme les BTS et IUT (formation de 2 ans) et les classes préparatoires aux grandes écoles, la sélection se fait sur dossier (notes, commentaires des professeurs).

Pour entrer dans certaines écoles (comme Sciences Po), il y a un concours d'entrée.

Pour les études de médecine, il y a un concours à la fin de la première année qui « trie » les étudiants en fonction de leur classement. C'est très difficile, beaucoup redoublent leur première année pour réussir ou pour obtenir un meilleur résultat qui leur garantisse une place dans l'université de leur choix.

- i. La moitié des étudiants (approximativement) ne suit pas son cursus supérieur dans une université.

**VRAI**

Beaucoup de formations supérieures ne sont pas dispensées dans une université ni ne suivent le schéma classique licence/master/doctorat (LMD).

- j. Pour être professeur en France (primaire et secondaire), il faut avoir la nationalité française.

**FAUX**

Non, on peut passer les concours si l'on est membre de l'UE.

- k. Dans le secondaire, les professeurs sont tous titulaires du même concours qui permet de devenir fonctionnaire.

**FAUX**

Il existe deux concours pour devenir enseignant(e) dans le secondaire: le CAPES (niveau bac + 5) et l'agrégation (niveau bac +6). Avoir l'agrégation permet d'aspirer plus facilement à un poste au lycée. De même, elle peut être nécessaire dans certaines matières (notamment lettres, philosophie, sciences humaines en général) en complément du doctorat pour enseigner à l'université.